



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE
Près la COUR D'APPEL DE BESANCON

*Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 43 25 02 445 25 auprès de la préfecture du DOUBS
NAF 9499Z - SIRET 53243048500013*



Formation des Experts de Justice

Session

Du Samedi 2 Octobre 2021

De 14h00 à 18h00

FOYER LA CASSOTTE
18 Rue de la Cassotte
25000 BESANCON

SESSION de FORMATION ETI 2

« *Culture française - Les institutions de la Ve République* »
Liberté d'expression et laïcité »

Le 2 octobre 2021

Objectif pédagogique :

- comprendre les institutions de la Vème République et la séparation des pouvoirs
- appréhender le fondement des libertés au niveau national et international
- être tenu à une déontologie et une éthique particulière

Être capable :

- de mettre ses compétences au service de la Justice
- de collaborer à l'œuvre de Justice avec loyauté, indépendance et humilité
-

D'élaborer et rédiger :

- un interprétariat de qualité (aide à la prise de décision judiciaire)
- une traduction compréhensible par tous (Juge, avocats, parties)

Public visé : Experts de Justice - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PLAN DE FORMATION

Thème 1. La culture française - Les institutions de la V^e République

Propos liminaires : la séparation des pouvoirs

Introduction : la naissance de la V^e République

I. Vocabulaire utile

II. Les institutions législatives

A. La démocratie représentative

B. Organisation du Parlement

C. Fonctions du Parlement

1. L'adoption de la loi

2. Le contrôle parlementaire et l'évaluation des politiques publiques

III. Les institutions exécutives

A. Le président de la République

B. Le Gouvernement

IV. Les institutions juridictionnelles

V. Le Conseil constitutionnel

A. La composition du Conseil constitutionnel

B. La saisine du Conseil constitutionnel

C. Rôles du Conseil constitutionnel

Thème 2. La liberté d'expression et la laïcité

Introduction : Les fondements des libertés au niveau national et international

I. La liberté d'expression

- A. Valeur de la liberté d'expression
- B. Contenu de la liberté d'expression
- C. Limites de la liberté d'expression

II. Liberté religieuse et laïcité

- A. La liberté de croire et le libre exercice du culte.
- B. Liberté religieuse et séparation des Eglises et de l'Etat
- C. Neutralité et laïcité

III. La protection des libertés

- A. Protection non-juridictionnelle.
- B. Protection juridictionnelle

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur - Module CNCEJ
- Débat : questions/réponses avec la salle, après chaque thème présenté
- Remise de supports par voie dématérialisée

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des participants et de favoriser l'interactivité avec le formateur.

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Intervenants :

Madame Clémence Lavigne, docteure en Droit public

Durée de la formation : 3 heures ½

Tarif membre CEJCA et postulants 60€ / Tarif non-membre :100€